

DEMANDE DE PRIX (RFQ) (Biens)

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE 08 JUILLET 2020
	N° DE REFERENCE DE LA RFQ : UNDP/RFQ/2020/071

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre offre de prix au titre de **L'ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS POUR LE FABLAB** tels que décrits en détails à l'annexe 1 de la présente RFQ.

Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 jointe aux présentes.

Les offres de prix peuvent être soumises jusqu'au **20 JUILLET 2020 à 17H (UTC)** à l'adresse suivante :

***Programme des Nations Unies pour le développement
01 BP 1747 ABIDJAN 01
ANGLE AVENUE MARCHAND RUE GOURGAS
PLATEAU EN FACE DE LA RADIO
DEPOT DANS LA BOITE RESERVEE AUX OFFRES SOUS PLIS FERME MENTIONNANT LA REFERENCE
« UNDP/RFQ/2020/071 »***

Il vous appartient de vous assurer que votre offre de prix parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les offres de prix qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Conditions de livraison [INCOTERMS 2010] <i>(Veuillez lier ceci au barème de prix)</i>	DAP
Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	BUREAU DU PNUD ABIDJAN PLATEAU
Date et heure limites de livraison prévues <i>(si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée par le PNUD)</i>	A PRECISER
Calendrier de livraison	<input type="checkbox"/> A PRECISER
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	<input type="checkbox"/> FCFA
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	<input type="checkbox"/> MONTANT HORS TVA/HORS TAXE
Services après-vente requis	<input type="checkbox"/> REPLACEMENT DU BIEN EN CAS DE MAUVAISE QUALITE
Garantie des biens proposés	<input type="checkbox"/> GARANTIE MINIMUM 01 AN
Date-limite de soumission de l'offre de prix	20 JUILLET 2020 à 17 H (UTC)
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input type="checkbox"/> Français
Documents obligatoires à fournir	<input type="checkbox"/> Le formulaire fourni dans l'annexe 2, dûment rempli, conformément à la liste des exigences indiquées dans l'annexe 1 ; <input type="checkbox"/> Le registre de commerce ; <input type="checkbox"/> Une attestation de régularité fiscale (impôts) en cours de validité ; <input type="checkbox"/> Une attestation de régularité sociale (Cnps) en cours de validité ; <input type="checkbox"/> Au moins 03 attestations de bonne exécution pour la livraison de biens similaires au cours des 03 dernières années ; <input type="checkbox"/> Les fiches techniques et les images des biens à acquérir.

Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input type="checkbox"/> 120 jours Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFQ. Le fournisseur devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.
Offres de prix partielles	<input type="checkbox"/> NON PERMISES
Conditions de paiement	<input type="checkbox"/> 100% après livraison complète et satisfaisante des biens.
Indemnité forfaitaire	N/A
Critères d'évaluation	<input type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas¹ <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input type="checkbox"/> Délai de livraison le plus court/délai d'exécution le plus court
Le PNUD attribuera un contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul fournisseur
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Bon de commande
Conditions particulières du contrat	<input type="checkbox"/> Annulation du BC/contrat en cas de retard de livraison/d'achèvement ;
Conditions de versement du paiement	<input type="checkbox"/> Certification de service fait <input type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences de la RFQ
Annexes de la présente RFQ	<input type="checkbox"/> Spécifications des biens requis (annexe 1) <input type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input type="checkbox"/> Conditions générales applicables au bon de commande (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)	procurement.ci@undp.org Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

¹ Le PNUD se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimums décrites ci-dessus et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, son offre de prix sera rejetée.

Le PNUD se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif du PNUD en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.

Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente RFQ sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

Veillez noter que la procédure de contestation du PNUD qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante : <http://www.undp.org/procurement/protest.shtml> .

Le PNUD encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFQ.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,
08/07/2020

N°	Libellé	Qté	Description / Spécification des biens
1	Découpe Laser	02	Découpe Laser type EXLAS HP ou équivalent avec consommables et support <ul style="list-style-type: none"> - Processing Area ,1220x788mm 63""X52"" - Laser-power 20-400W (glass tube or RF tube) - Focal Length 50.8mm (2'')/63.5mm (2.5'')/101.6mm (4'') - Material Height 30mm - Max Working Speed 750mm/s - Resolution ±0.1mm - Voltage AC220V,50Hz
2	Découpe Plasma	02	Découpe Plasma type Legend B5II CNC marking/ plasma cutting table avec consommables et support ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> - Power Supply : 220V 50Hz 1KW - Effective cutting area: 1.1300*2500:X axis 1300mm Y axis 2500mm;2.1500*3000:X axis 1500 Y axis:3000mm - Flame cutting : mode(optional) - Cutting speed:0-800mm/min, cutting thickness:5-25mm - Z axis range - Controller : LCD 7"" display - Machine size: 1.1300*2500:2000mm(W)*3300mm(L)*1300(H)2.1500*3000:2200mm(W)*3800mm(L)*1300m
3	Fraiseuse numérique	01	Fraiseuse XYT-TECH, Models V408 (1325) ATC ou équivalent avec consommables et support <ul style="list-style-type: none"> - XYZCAM, Structure A, compact design - Z-axis travel 200 mm, optional up to 300 mm - Helical rack and pinion drive system on X and Y axis - Precision ball screw on Z axis - Air cooled ATC spindle optional from 4.5KW, 6KW to 9.5KW (liquid cooled spindle available) - Linear-array tool magazine 6 to 10 positions - Hybrid servo driving system & Brushless digital A/C servo driving system - WINDOWS based controller, optional: SYNTEC integrated controller - Maximum axis speed 60 m/min (1,000 mm/s) depending on controller, motors and drives
4	Composants électronique et d'électricité		-03 Oscilloscopes numérique type VOLTcraft DSO-1 ou équivalent ; -03 Oscilloscopes numérique type VOLTcraft DSO-1104D ou équivalent, 100 MHz, 4 voies ; -12 Multimètres numériques AC/DC 220V, 10A ; -06 Pincés à dénuder pour fils de 0,2–6 mm ² type Jokari ou équivalent ; -06 Alimentations de laboratoire double courant continu 0-30V/5A ; -03 Générateurs basse fréquence (Signaux : Sinus-carré-Triangle -Rampes et impulsions par variation du rapport cyclique -Gamme de fréquences : 0,06 Hz à 6 MHz en 7 gammes -Amplitude de sortie : Réglable de 0 à 10 Vcc / 50 ohms -Atténuateur : -20 dB et -40 dB -Impédance de sortie 50 ohms-Offset de sortie réglable - Inversion du signal-Sortie TTL Entrée VCF externe, FRÉQUENCEMÈTRE: -6 digits à LED Utilisable indépendamment -Gamme de fréquences : 1Hz à 10MHz -Impédance d'entrée : > 1Mohms -Entrée de signal externe sur BNC -Sensibilité : 50mV, Afficheurs verts, Alimentation: 220~240VAC±10%,50Hz) -06 Fers à souder (220V AC /60w) ; -03 Stations de soudure à air chaud (avec 2 fers à souder, Puissance : 800W, Température réglable de soudure : 200 à 480 °C) ; -10 Rouleaux de Fil d'étain à souder sans plomb (diamètre 1mm ; 100g) ; -06 Pompes à dessouder téflon ; -30 bobines de tresses à dessouder (largeur 2mm ; longueur 30m) ; -24 Cartes pour prototypes électroniques 4 en 1 type SYB-500 (240 x 200 x 27 mm) ;

		<p>-03 Pincés à dénuder super 4 plus type Jokari (pour fils de 0,2–6 mm² – de sécurité intégrée coupe-fil pour fils jusqu'à max. 2,00 mm de diamètre) ;</p> <p>-03 Pincés à dénuder super dénudeur (de câble 15 rond culinaire de 8–13 mm Câble : Ø 0,5 à 4 mm² • Longueur : 125 mm) ;</p> <p>-03 Couteaux à dénuder avec lame crochet (Zone de travail : Ø 8–28 mm et avec Messe rab de couverture, Longueur : 122 mm)</p> <p>-03 Pincés coupantes 180 mm type Knipex 70.06.180 (Tranchants de précision pour fils souples et rigides) ;</p> <p>-03 Pincés à sertir en coffret (avec 80 cosses, Possibilité de dénuder des câbles de 0.75 à 6 mm² ; Coupe-fil incorporé) ;</p> <p>-01 Mallette de 6 pincés électroniques type VT3600 (1 pince à becs 130 mm ; 1 pince à becs longs lisses 155 mm ; 1 pince à circlips 130 mm ; 1 pince coupante 115 mm ; 1 pince à becs coudés lisses 130 mm ; -01 pince à becs plats lisses 130 mm) ;</p> <p>-12 Loupes de lecture rectangulaire lumineuse type LT1258 (Loupe de lecture lumineuse à lentille rectangulaire à manche repliable et housse de protection ; Alimentation : 2 piles 1,5 V R03 ; ampoule : 2,5 V/300 mA ; Grossissement : lentille 2 dioptries : x1,5, lentille 6 dioptries : x2,5, Dimensions : lentille -02 dioptries : 95 x 50 mm ; lentille 6 dioptries : Ø 20 mm ; générales : 125 x 80 x 15 mm (manche replié)) ;</p> <p>-03 Capacimètres digital type CHY15 (Capacimètre digital à afficheur LCD 2000 points à 9 calibres de 0,1 pF à 20 mF) ;</p> <p>-03 Testeurs de câbles réseaux et BNC (Alimentation : pile 9 Vcc ; Indications : à Leds ; fonctionnement automatique ; Longueur maxi : 200 mètres ; Types de câbles testés : câbles modulaires RJ11, RJ12 et RJ45 - câbles BNC coaxiaux - câbles USB - mini-USB) ;</p> <p>-06 Télémètres lasers numériques (alimentation : 2 piles type AA ; afficheur LCD avec rétroéclairage ; plage de mesure : 0,05 à 60 m ; précision : ± 1,5 mm ; mesure en m ou en ft ; calcul de surface et de volume ; mesure indirecte à l'aide de 2 ou 3 points de mesure ; fonctions d'addition et de soustraction ; mémorisation des 10 dernières valeurs de mesure ; extinction manuelle ou automatique ; indice de protection : IP54 ; température de service : 0°C à 40°C) ;</p> <p>-06 Thermomètres infrarouge à visée laser type IR DEM100 ou équivalent (alimentation : 9 Vcc ; Fonctions datahold et arrêt automatique ; Plage de mesure : -50 à +330 °C ; Résolution : 0,1°C).</p>
5	Matériel de protection	<p>-10 paires de Gants de protection anti-coupure ;</p> <p>-10 Lunettes de protection type DEXTER ou équivalent, verre incolore ;</p> <p>-10 Casque anti-bruit (SNR 27 dB) ou équivalent ;</p> <p>-10 paires de Bouchons d'oreilles.</p>
6	Matériel robotique & modélisme	<p>-01 Kit de cadre de quadricoptère (type X500 500mm Pixhawk 2.4.8 32 bits contrôleur de vol M8N GPS 433 télémétrie 2212 920kv moteur/Flysky I6 FS-I6) ou équivalent</p> <p>-01 ARDUINO CTC GO - CORE MODULE (Code : ctc-go-Core) ou équivalent ;</p> <p>-01 Kit Drone (type iFlight X DJI Conçu conjointement TITAN DC5 6S avec DJI Unité aérienne BNF Intégré DJI Récepteur DJI FPV HD Lunettes FPV Racing RC Drone - TITAN DC5 Drone + DJI HD Goggles) ou équivalent ;</p> <p>-01 Kit de bras robot (type Velleman VR800 - KIT BRAS ROBOTIQUE STIM) ou équivalent ;</p> <p>-01 Kit robot mobile (type Velleman VR408 Four Legged Allbot, 1 Grade to 12 Grade, 8 x 9G Servo Motor) ou equivalent.</p>
7	Lot d'outils mécaniques	<p>-01 lot de forets à bois (Ø4, Ø5, Ø6, Ø7, Ø8, Ø10, Ø12) ;</p> <p>-01 lot de forets à bois plat de grand diamètre (Ø10, Ø12, Ø16, Ø20, Ø22, Ø26) ;</p> <p>-01 Etau en plastique (à fixation par ventouse en caoutchouc ; Ecartement des mâchoires :38 mm ; Dimensions : 84 x 65 x 66 mm)</p> <p>-01 Etau en aluminium (Fixation par vis de serrage ; Ouverture maxi : 50 mm ; Epaisseur maxi du support : 25 mm ; Dimensions : 125 x 120 x 60 mm) ;</p> <p>-01 Etau de précision multidirectionnel, avec rotule (Orientable et inclinable dans tous les sens ; Mâchoires de 75 mm avec protections amovibles en caoutchouc ; Fixation par ventouse ; Ouverture : 70 mm ; Hauteur : 150 mm) ;</p> <p>-01 Coffret d'outils 43 pièces type VTSET24 (1x poignée bicolore ; 1x rallonge porte-embout ; 1x manchon flexible (150 mm) ; 1x crochet de précision ; 1x marteau de précision ; 1x mini clé à cliquet ; 1x pincés ; 1x lime, Clé à douille hexagonale: 2.5, 3.0, 3.5, 4.0, 4.5, 5.0 ; Embouts de précision : à fente: 1.0, 1.5, 2.0, 2.5, 3.0 , cruciforme: 000, 00, 0, 1 , étoile: T5, T6, T7, T8, T9, T10, hexagonal: 1.5 , 2.0, 2.5 ; Embouts 1/4": à fente: 4.0, 6.0, cruciforme: 1, 2, 3, AD ; Douilles 1/4": 6.0, 8.0, 10, 12, 13)</p>

		<p>-01 coffret de tournevis de précision type JT19 (avec 12 embouts et étui de transport ; Longueur manche : 85 mm ; Longueur embout : 55 mm ; Dimensions étui fermé : 95 x 60 x 25 mm ; Embouts : étoile PH000 - PH00 - PH0, plat 1,5 - 2 - 2,5 mm, hexagone T5 - T6 - T7 - T8 - T9 - T10)</p> <p>-01 Jeu de 6 tournevis à tête hexagonale type Proxxon ou équivalent (à manche à 2 composants, résistant à l'huile et aux acides ; 2,5 x 100 mm, 3,0 x 80 mm, 4,0 x 100 mm, 5,0 x 110 mm, 6,0 x 140 mm, 8,0 x 160 mm)</p> <p>-01 Trousse de 10 limes diamantées type SL10 ou équivalent (avec manche) ;</p> <p>-01 Trousse de 5 limes de précision (demi-rond, rond, carré, plat, triangulaire ; Longueur : 120 mm)</p> <p>-01 Jeu de 7 mini-clés plates (Assortiment de 7 mini clés plates chromées avec un embout droit et un embout à 90° ; Dimensions : 3,0 mm, 3,2 mm, 3,5 mm, 4,0 mm, 4,5 mm, 5,0 mm, 5,5 mm ; Épaisseur : 3 mm ; Longueur : 75 mm : 3 et 3,2 mm, 80 mm : 3,5 à 4,5 mm, 85 mm : 5 mm)</p> <p>-02 Scie à métaux type T0834 ;</p> <p>-02 Filières taraud tourne-à-gauche kit 24 pièces type Métrique M3-M12 ou équivalent ;</p> <p>-01 Coffret 100 pièces forets + embouts ;</p> <p>-01 Perceuse à colonne 350 W type STBM01 ou équivalent (Entraînement par courroie, Interrupteur de sécurité, Puissance d'entrée du moteur : 350 W (1400/min) Tension : 230 V ~ 50 Hz Vitesse de rotation (5 vitesses) : env.580,850,1220,1650,2650/min Mandrin à couronne dentée : Ø 1,5 à 13 mm Mandrin : B16 Profondeur de perçage maximale : env.50 mm Hauteur totale : env.580 mm Surface du plateau de travail : env.160 x 160 mm)</p> <p>-01 Perceuse visseuse à percussion sans fil type TEENO ou équivalent (1xperceuse+1xcaisse en plastique+1xpaire gants professionnels+ 20*accessoires+1xchargeur+ 2xbatteries : Lithium Ion 21V) ;</p> <p>-01 Perceuse à Percussion électrique 780W perceuse électrique (avec accessoires) ;</p> <p>-01 Coffret perceuse avec 160 accessoires type PR05B ou équivalent (alimentation 230VAC, Vitesse variable de 10000 à 32000 tours/min ; Capacité des pinces : de 1,5 mm à 3,2 mm ; Puissance : 135 W) ;</p> <p>-01 Scie sauteuse (avec tablette de coupe à butée inclinable jusqu'à 45° ; Alimentation : 230 Vac ; Puissance maxi : 100 W ; Cycles réglables : 2000 à 4500 t/min ; Capacité de coupe : 12 mm dans le bois, 5 mm dans le platine, 3 mm dans les métaux non ferreux ; Isolation de protection : classe 2) ;</p> <p>-01 Scie égoïne électrique type Bosch PFZ 500 E ou équivalent.</p>
--	--	---

08/07/2020

FORMULAIRE DE SOUMISSION DE L'OFFRE DE PRIX DU FOURNISSEUR
(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du fournisseur)

Le fournisseur soussigné accepte par les présentes les conditions générales du PNUD et propose de fournir les articles énumérés ci-dessous conformément aux spécifications et exigences du PNUD, telles qu'indiquées dans la RFQ ayant pour n° de référence : **UNDP/RFQ/2020/071**

TABLEAU 1 : Offre de fourniture de biens conformes aux spécifications techniques et exigences

N°	Description/Spécifications des biens	Qté	Date-limite de livraison	Prix unitaire	Prix total par article
1	Découpe Laser type EXLAS HP ou équivalent avec consommables et support	02	A PRECISER		
2	Découpe Plasma type Legend B5II CNC marking/ plasma cutting table avec consommables et support ou équivalent	02			
3	Fraiseuse XYT-TECH, Models V408 (1325) ATC ou équivalent avec consommables et support	01			
4	Composants électronique et d'électricité	Ensemble			
5	Matériel de protection	Ensemble			
6	Matériel robotique & modélisme	Ensemble			
7	Lot d'outils mécaniques	Ensemble			
	TOTAL				
	Ajouter autre frais (Préciser)				
	TOTAL GENERAL				

TABLEAU 2 : Coûts d'exploitation estimatifs (le cas échéant)

Liste des articles consommables (<i>Incluez les pièces à forte rotation, le cas échéant</i>)	Consommation moyenne prévue	Unité de mesure	Prix unitaire	Prix total par article

TABLEAU 3 : Offre de conformité aux autres conditions et exigences connexes

Autres informations concernant notre offre de prix :	Vos réponses		
	<i>Oui, nous nous y conformerons</i>	<i>Non, nous ne pouvons-nous y conformer</i>	<i>Si vous ne pouvez pas vous y conformer, veuillez faire une contre-proposition</i>
Délai de livraison			
Pays d'origine ² :			
Exigences en matière de garantie et de service après-vente			
a) (N/A)			
b) (N/A)			
c) Appui technique			
Validité de l'offre de prix			
Totalité des conditions générales du PNUD			

Toutes les autres informations que nous n'avons pas fournies emportent automatiquement conformité pleine et entière de notre part aux exigences et conditions de la RFQ.

[Nom et signature de la personne habilitée par le fournisseur]
[Fonctions]
[Date]

² Si le pays d'origine exige une licence d'exportation au titre des biens achetés ou si d'autres documents utiles sont susceptibles d'être demandés par le pays de destination, le fournisseur doit les fournir au PNUD si le BC/contrat lui est attribué.

Conditions générales

1. ACCEPTATION DU BON DE COMMANDE

Le fournisseur ne peut accepter le présent bon de commande qu'en signant et en retournant une copie de celui-ci à titre d'accusé de réception ou en livrant les biens dans le respect des délais impartis, conformément aux conditions du présent bon de commande, telles qu'indiquées dans les présentes. L'acceptation du présent bon de commande créera un contrat entre les parties aux termes duquel les droits et obligations des parties seront exclusivement régis par les conditions du présent bon de commande, ainsi que par les présentes conditions générales. Aucune disposition supplémentaire ou contraire proposée par le fournisseur ne sera opposable au PNUD, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par un fonctionnaire du PNUD dûment habilité à cette fin.

2. PAIEMENT

- 2.1 Une fois les conditions de livraison respectées, et sauf indication contraire figurant dans le présent bon de commande, le PNUD effectuera le paiement sous 30 jours à compter de la réception de la facture émise par le fournisseur relativement aux biens et de la copie des documents de transport indiqués dans le présent bon de commande.
- 2.2 Le paiement effectué sur présentation de la facture susmentionnée tiendra compte de toute réduction indiquée dans les conditions de paiement du présent bon de commande, à condition que le paiement intervienne dans le délai prévu par lesdites conditions de paiement.
- 2.3 A moins d'y être autorisé par le PNUD, le fournisseur devra soumettre une facture au titre du présent bon de commande et celle-ci devra indiquer le numéro d'identification du bon de commande.
- 2.4 Les prix indiqués dans le présent bon de commande ne pourront être augmentés qu'avec le consentement écrit et exprès du PNUD.

3. EXONERATION FISCALE

- 3.1 La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération du PNUD au titre desdits impôts, droits ou redevances, le fournisseur devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.
- 3.2 Par conséquent, le fournisseur autorise le PNUD à déduire de la facture du fournisseur toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le fournisseur n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le fournisseur à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le fournisseur devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

4. RISQUE DE PERTE

Les risques de perte, d'endommagement ou de destruction des biens seront régis par les Incoterms 2010, sauf accord contraire des parties au recto du présent bon de commande.

5. LICENCES D'EXPORTATION

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur devra obtenir toute licence d'exportation requise au titre des biens.

6. CONVENANCE DES BIENS/CONDITIONNEMENT

Le fournisseur garantit que les biens, y compris leur conditionnement, sont conformes aux spécifications des biens commandés aux termes du présent bon de commande et conviennent à l'utilisation à laquelle ils sont normalement destinés et aux utilisations expressément portées à la connaissance du fournisseur par le PNUD, et qu'ils sont exempts de défaut de fabrication ou de matériau. Le fournisseur garantit également que les biens sont emballés ou conditionnés de manière adéquate pour assurer leur protection.

7. INSPECTION

7.1 Le PNUD disposera d'un délai raisonnable, postérieurement à la livraison des biens, pour les inspecter et pour rejeter et refuser d'accepter ceux qui ne seront pas conformes au présent bon de commande. Le paiement des biens en application du présent bon de commande ne pourra pas être considéré comme emportant acceptation de ceux-ci.

7.2 Toute inspection des biens effectuée avant leur expédition ne libérera le fournisseur d'aucune de ses obligations contractuelles.

8. VIOLATION DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le fournisseur garantit que l'utilisation ou la fourniture par le PNUD des biens vendus aux termes du présent bon de commande ne viole aucun brevet, modèle, nom commercial ou marque commerciale. En outre, en application de la présente garantie, le fournisseur devra garantir, défendre et couvrir le PNUD et l'Organisation des Nations Unies au titre de l'ensemble des actions ou réclamations dirigées contre le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et concernant la prétendue violation d'un brevet, d'un modèle, d'un nom commercial ou d'une marque liée aux biens vendus aux termes du présent bon de commande.

9. DROITS DU PNUD

Si le fournisseur s'abstient de respecter ses obligations aux termes des conditions du présent bon de commande et, notamment, s'il s'abstient d'obtenir des licences d'exportation nécessaires ou de livrer tout ou partie des biens au plus tard à la date ou aux dates convenues, le PNUD pourra, après avoir mis en demeure le fournisseur de s'exécuter dans un délai raisonnable et sans préjudice de tout autre droit ou recours, exercer un ou plusieurs des droits suivants :

9.1 acquérir tout ou partie des biens auprès d'autres fournisseurs, auquel cas le PNUD pourra tenir le fournisseur responsable de tout coût supplémentaire ainsi occasionné ;

9.2 refuser de prendre livraison de tout ou partie des biens ;

9.3 résilier le présent bon de commande sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

10. LIVRAISON TARDIVE

Sans limiter les autres droits et obligations des parties aux termes des présentes, si le fournisseur est dans l'incapacité de livrer les biens au plus tard à la date ou aux dates de livraison prévues dans le présent bon de commande, le fournisseur devra (i) immédiatement consulter le PNUD afin de déterminer le moyen le plus rapide de livrer les biens et (ii) utiliser des moyens de livraison accélérés, à ses frais (à

moins que le retard ne soit dû à un cas de force majeure), si le PNUD en fait raisonnablement la demande.

11. CESSION ET INSOLVABILITE

- 11.1. Le fournisseur devra s'abstenir, à moins d'avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite du PNUD, de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent bon de commande, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits ou obligations aux termes du présent bon de commande.
- 11.2. Si le fournisseur devient insolvable ou s'il fait l'objet d'un changement de contrôle en raison de son insolvabilité, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours, résilier immédiatement le présent bon de commande en remettant au fournisseur une notification écrite en ce sens.

12. UTILISATION DU NOM OU DE L'EMBLEME DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le fournisseur devra s'abstenir d'utiliser le nom, l'emblème ou le sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies à quelque fin que ce soit.

13. INTERDICTION DE LA PUBLICITE

Le fournisseur devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre public de toute autre manière le fait qu'il fournit des biens ou des services au PNUD, à défaut d'avoir obtenu, dans chaque cas, son autorisation expresse.

14. TRAVAIL DES ENFANTS

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

15. MINES

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses sociétés affiliées ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

16. REGLEMENT DES DIFFERENDS

16.1 Règlement amiable. Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.

16.2 Arbitrage. A moins que de tels différends, litiges ou réclamations liés au présent bon de commande ou à sa violation, résiliation ou nullité ne fassent l'objet d'un règlement amiable en application du paragraphe précédent du présent article sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, lesdits différends, litiges ou réclamations devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur, ainsi qu'à ses dispositions concernant le droit applicable. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

17. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Aucune disposition des présentes conditions générales ou du présent bon de commande ou y relative ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

18. EXPLOITATION SEXUELLE

18.1 Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

18.2 Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

19.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent

contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

20. POUVOIR DE MODIFICATION

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.